

ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11 »
Par la poste... 15 »
Un N°... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND, LOUVAIN) and departure times (Matin, Relevée). Includes a note on transport prices for various distances.

ANGLETERRE. — Londres, le 14 juin.

S. A. R. le duc de Sussex a l'intention de donner une fête au duc de Nemours et aux autres étrangers. Il a laissé subsister en conséquence tous les préparatifs qui ont servi à la fête qu'il a donnée dernièrement à S. M.

FRANCE. — Paris le 15 JUIN.

La discussion a continué hier à la chambre des députés sur l'amendement à la loi des réfugiés qui leur accorde, après cinq ans d'une conduite irréprochable, le droit de se choisir une résidence. MM. Teste et Arrago ont défendu les droits du malheur et démontré combien cette mesure était favorable au bon ordre, en fournissant aux réfugiés des moyens de vivre en respectant l'ordre.

FEUILLETON.

MAGNÉTISME.

IV.

(Voir les numéros 157, 159 et 140 du POLITIQUE.)

Toutes les intelligences ne sont point aptes à saisir les hautes questions de métaphysique, ni capables de conserver longtemps l'équilibre sur la corde raide de l'abstraction tendue sur le vide. Il n'y a qu'une classe d'homme d'élite, doués d'une organisation sensitive, impressionnable et réfléchie dont l'esprit soit susceptible de planer quelque peu et de s'élever parfois vers les régions de la psychologie transcendante sans perdre la tramontane.

Patte et Young-Frau, qui ont couru à Versailles, étaient les chevaux désignés. On les déferra, on leur mit des bas de laine, et les deux joueurs, à cheval, armés d'une queue de billard en guise de lance, commencèrent la partie aux rires inextinguibles des assistants.

Les deux champions ont déployé une habileté inimaginable pour mener à bout leur singulier défi. Les deux poneys ont montré la plus grande tranquillité et les deux joueurs le plus grand talent.

Au bout d'un quart-d'heure, M. le marquis de Ch... V... a été déclaré vainqueur, et le montant d'un pari de cent louis lui était remis par les mains de MM. les commissaires.

Hier mardi, une grande affluente de curieux se pressait dans les ateliers de MM. d'Aldriagen et Mathey, 12, rue du Colysée, où se trouvait la voiture dont M. le maréchal duc de Dalmatie a confié l'exécution à ces habiles carrossiers, destinée aux solennités du sacre de la reine d'Angleterre. La caisse de cette magnifique berline, élégante sans fragilité, grandiose sans lourdeur, supporte sur chacun de ses panneaux, les armoiries du maréchal, peintes par Gautier, et repose sur un train d'une légèreté remarquable et tout couvert de sculptures dorées, qui se détachent avec bonheur sur un fond bleu.

M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours sont venus visiter cette voiture, et ont témoigné leur satisfaction de la manière la plus flatteuse à MM. d'Aldriagen et Mathey.

On a commenté de toutes manières il y a quinze jours un article publié dans la chronique politique de la REVUE des Deux-Mondes sur les négociations relatives aux affaires hollando-belges. On attribuait même cet article à la plume de M. Molé et on lui attribuait par conséquent beaucoup d'importance. LA CHARTE de 1830 s'empressa de démentir la feuille semi-mensuelle, et aujourd'hui dans son numéro qui a paru ce matin la REVUE des Deux-Mondes déclare elle-même qu'elle n'a aucun rapport avec le président du conseil.

On sait du reste le peu d'importance qu'on doit attacher à de semblables dénégations, et le langage de la REVUE serait encore de nature à croire à une certaine influence de M. Molé. Car elle attaque ouvertement la Charte de 1830, l'organe spécial de M. de Montalivet le rival de M. Molé dans le sein du conseil. Elle revient en outre sur le traité des 24 articles, et elle croit qu'il n'est pas en notre pouvoir de l'anéantir et que la France doit au contraire en maintenir l'exécution.

Le secret des négociations finira un jour et l'on verra que si l'affaire de Belgique s'arrange au gré de ce pays, que

fluidé (car je crois au fluide) s'échappe avec une abondance extrême de l'extrémité de mes doigts. Elle accuse bientôt une sensation de chaleur extraordinaire; sa main qui n'avait pas quitté son côté depuis six mois, commence à s'en éloigner et finit par se déployer peu à peu jusqu'à s'étendre entièrement.

Un quart d'heure après, elle se lève, et met avec ses deux mains son schal et son chapeau en criant au miracle. A quelque temps de là elle fut complètement guérie.

La seconde fois que je la magnétisai, elle s'endormit et devint une des somnambules les plus clairvoyantes que j'aie jamais rencontrées.

Aujourd'hui elle a perdu sa lucidité; elle dort encore, mais elle avoue qu'elle ne voit plus rien, n'entend plus rien et ne verra et n'entendra plus jamais, parce qu'un autre la magnétisait pendant un voyage que j'ai fait à Paris d'après son conseil, et qui s'est effectué avec toutes les circonstances et tout le succès qu'elle m'avait annoncé pendant son sommeil. J'ai donc acquis la certitude qu'on peut se servir aussi utilement du somnambulisme en affaires d'intérêt qu'en affaires de santé. Je suis fâché que des raisons majeures m'obligent à garder encore le silence sur ce fait aussi extraordinaire pour le public qu'important pour moi. Des noms trop notables n'y figureraient pas avec avantage. Je me bornerai à dire qu'avec une bonne somnambule je crois qu'un homme peut déjouer toutes les trames que l'on ourdit contre lui et triompher des obstacles qu'on peut lui susciter. J'en ai du moins une preuve aussi irrécusable que celle de la vue à distance dont je vais parler.

Depuis six mois j'étais sans nouvelle de mon père, habitant de la Haute-Marne, et inconnu de ma somnambule. Je la prie d'aller le chercher. Après une minute, elle me répond qu'elle le voit occupé à écrire une lettre. — Pouvez-vous distinguer à qui elle s'adresse? — A vous-même. Je lui fais des questions sur la topographie de l'endroit. La maison dit-elle est adossée à une colline sur le haut de laquelle s'élève une église; les jardins sont échelonnés en amphithéâtres sur les flancs de cette montagne. C'était exact, je prends la date et l'heure et j'écris à mon père: « Bien que je n'aie pas de vos nouvelles depuis six mois, j'apprends à l'instant que vous vous portez bien, puis qu'à 3 heures, de cet après-midi 12 aont on vous a vu occupé à m'écrire. » Je reçus la réponse suivante à Paris, six jours plus tard. « Je ne sais qui a pu si bien l'informer; il est très-vrai que j'écrivais ce jour-là par le compte de Grancey qui parlait pour Bruxelles et qui te remettra ma lettre, peut-être un peu tard; car il doit passer quelques jours à Paris. Ladite lettre est en effet parvenue à ma femme pendant mon absence.

On va s'écrier au sortilège ou au mensonge, mais qu'on veuille bien

si le gouvernement belge conserve dans le Limbourg et le Luxembourg, quelques parties du territoire qu'il occupe provisoirement, ce ne sera qu'en s'appuyant sur les articles du traité relatifs à la question des finances qu'on sera arrivé à ce but. C'est la seule, c'est la véritable protection que la France puisse donner aujourd'hui à la Belgique à moins que le ministère ne soit décidé à déchirer à coups de canon le traité de 1831.

Nous disions hier et nous disons encore qu'il pouvait s'ouvrir de nouvelles négociations au sujet de l'indemnité qui revient à la Belgique pour les dépenses que lui a causées le refus de 7 ans du roi de Hollande. Ajoutons que, sous ce rapport, le traité a été défavorable à la Belgique, dont la dette était bien moindre que celle de la Hollande lors de la réunion de ces deux pays et qui se trouve grevée de la moitié de cette dette depuis leur séparation. Il reste d'ailleurs un traité à faire entre la Hollande et la Belgique, car ces deux puissances n'ont pas traité ensemble le 15 novembre, elles ont seulement été mises en demeure d'accéder aux conditions qui leur étaient imposées par les grandes puissances. C'est alors que la Belgique pourra élever des réclamations au sujet des forces navales du royaume-uni des Pays-Bas, dont la Hollande s'est emparée et qui doivent entrer dans le partage comme la dette et comme le territoire. Or, les Pays-Bas possédaient en 1830, au moment de la révolution, un beau matériel naval... Si la Hollande tient à conserver les deux moitiés de cet important matériel, que ses colonies lui rendent nécessaires, ne serait-ce pas le cas de lui demander une portion de territoire dans le Limbourg et le Luxembourg en compensation? (Corresp.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, 11 juin :

Le commandant de Valcarlos s'est emparé du chef carliste Banel et de toute sa correspondance, dans laquelle on a trouvé le nom de plusieurs agens secrets de don Carlos. Le 5, deux bataillons carlistes ont voulu surprendre Lumbier. Quatre compagnies étaient déjà entrées dans la ville; mais la garnison fit son devoir, attaqua les carlistes, qui furent presque tous tués ou blessés. Batanero a été conduit à Périgueux.

Aldama a reçu l'ordre de rentrer à Madrid avec ses 400 chevaux, Oujita a mis le siège devant Almagio, et l'armée de Narvaez, animée d'une nouvelle ardeur par une proclamation de ce général, entre aujourd'hui même à Ocana, forte de 5,000 hommes.

On écrit de Pampelune, 7 juin :

L'expédition carliste de Carmona, dont les débris sont rentrés en Navarre, a perdu plus de 1,000 hommes.

Hier nos troupes, commandées par Espartero lui-même, ont occupé Zubiri, Inigo, et toute la ligne de Valcarlos: elles doivent aujourd'hui marcher sur Larainzar. Il paraît que l'intention d'Espartero, qui a fait placer deux brigades d'Alaix à Puente-la-Reyna est d'attaquer la vallée d'Ulzama: ce mouvement d'Alaix intercepte toute communication entre Estella et Tolosa. Leon-el-Conde reprendra ses anciennes positions de Lerin; Iriarte se placera à Lodosa.

Espartero est sorti le 9 de Pampelune pour Puente-la-

se rappeler que je ne prétends imposer de croyance à personne, qu'il faut un intérêt quelconque pour altérer la vérité et que je n'en ai aucun. Qu'on se rappelle aussi que je n'espère être cru que des adeptes qui connaissent plus d'un fait de ce genre.

En voici un autre que je crois assez rare et assez intéressant :

Ennuyé de n'entendre jamais poser aux somnambules que des questions inutiles et naïves, surpris que l'on est par l'apparition des phénomènes, j'ai formulé d'avance quelques demandes plus importantes que de découvrir l'heure, deviner une carte ou l'âge d'une personne. J'ai songé à mieux employer les cours instants de lucidité que je rencontrerais en demandant aux somnambules des renseignements sur le gissement des richesses souterraines, et j'en ai déjà trouvé deux qui se sont accordés sur l'état des couches géologiques du terrain de Bruxelles.

La première, après avoir traversé la masse de sable, découvrit quelques filets d'eau et des bancs de petits coquillages, s'effraya en descendant plus bas. Il fait trop noir ici, je suis dans une mer d'eau, je veux sortir, retirez-moi. Du reste elle annonça que cette eau ne jaillirait pas à la surface et ne saurait donner un puits artésien. La seconde traversa de même la masse de sable, remarqua aussi de petits filets d'eau sauvage, et vit des amas de coquillages blancs, gros comme des grains de riz. Je n'y pensais plus, quand, à quelques jours de là, je rencontrai monsieur Mareq, membre de la régence, qui me dit que des ouvriers qu'il employait à creuser un puits avaient trouvé une quantité de petits coquillages qu'ils prenaient pour du riz pétrifié et dont il m'apprit le nom scientifique que j'ai oublié comme beaucoup d'autres choses que l'on m'a aussi apprises. Jacotot avait bien raison de dire: nous serions plus savants de ce que nous avons oublié que de ce que nous avons retenu; mais continuons notre promenade géologique vers le centre du globe. On va voir que notre jeune personne a été plus loin que M. de Humboldt, et qu'elle va confirmer la théorie de M. Cordier, tout en la corrigant sous le rapport de l'accroissement progressif de la température.

Plus bas, descendez plus bas, lui dis-je. — De l'eau, beaucoup d'eau, s'écrie-t-elle. — Ne pouvez-vous traverser cette eau? — Oh non, c'est impossible! — Allons, du courage, je vous accompagnerai, donnez-moi la main et plongeons ensemble. Elle fit en effet un mouvement comme pour s'enfoncer et un instant après elle s'écria d'une voix étouffée: Du feu! — Comment du feu? êtes-vous bien sûre? — Oh oui, du feu je vois du feu! — Mais quel feu, est-ce de la flamme? — Non, cela est rouge, caillouteux, j'étonne... la vapeur... Sortez-moi! — Dites-moi au paravant à quel profondeur? — Je ne sais. — Est-ce loin, comme d'ici à Anvers? — Oh non. — Comme Malines? — Non. — Vilvorde? — Non. —

Reyna. Don Carlos est parti le même jour de Tolosa pour Azpeytia. Une sédition a éclaté à Urdach parmi les carlistes, mais les révoltés ont été désarmés.

On lit dans le *Phare de Bayonne*, du 12, que le prétendant était encore le 9 à Tolosa, cherchant à composer un nouveau ministère et à calmer l'effervescence qui règne toujours dans les provinces par suite des contributions excessives qu'il a imposées aux populations.

Le colonel Zurrano, qui avait été chargé de poursuivre Balinaseda, a battu ce chef carliste à Quintanar, dans les montagnes de Soria.

— On a reçu des nouvelles de Madrid, le 7 :

Des modifications à certaines propositions relatives à l'emprunt ont été demandées à Paris, et il faut attendre les réponses.

En attendant, la chambre des députés continuait de discuter, le 7 juin, les articles du projet de loi sur la continuation de la dime.

Le 6, un banquet a été offert par M. de Villiers, ambassadeur de France. Outre les personnages obligés, on a vu prendre place au banquet MM. Martinez de la Rosa, Isturitz, Cordova, Pardin, etc.

Espartero est arrivé le 8 à Puente-la Reyna.

**BELGIQUE. — Bruxelles, le 16 juin.**

M. Van de Weyer, notre ambassadeur à Londres, qui est arrivé à Bruxelles, a été reçu par S. M. en audience particulière; son séjour sera de courte durée.

— Avant-hier il y a eu grand dîner à la cour, on y remarquait les deux fils du prince de Chimay.

— Un bataillon du 5<sup>e</sup> régiment de ligne venant de Charleroy a logé hier à Bruxelles. Il est reparti ce matin par le chemin de fer se rendant au camp. Une batterie d'artillerie est passée également hier pour la même destination.

— Le gouverneur de la province du Brabant vient de rappeler à MM. les commissaires d'arrondissement et aux administrations communales de se conformer scrupuleusement à l'instruction de M. le ministre de l'intérieur sur les voyageurs qui se rendent en Belgique, et que le droit auquel les débitans de boissons sont assujétis aux termes de la loi du 18 mars dernier, doit être acquitté par semestre, au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, et qu'ils sont dans l'obligation de faire une nouvelle déclaration le 1<sup>er</sup> juillet prochain pour pouvoir continuer leur débit pendant le deuxième semestre de cette année, afin d'éviter la contravention à leur charge.

— Les prisonniers renfermés pour dettes aux Petits-Carmes ont, par une pétition adressée à la commission administrative, contre le nouveau règlement, soulevé une question fort importante de droit pénal. Ils contestent qu'on puisse justement les assimiler aux autres prisonniers, attendu qu'ils ne sont pas délinquans envers la société, mais retenus en garantie d'une obligation civile. Les empêcher, disent-ils, de recevoir des visites, c'est les empêcher de faire des affaires, de diriger les industries dont ils chargent leurs femmes, leurs enfans ou leurs amis, et, par conséquent, les mettre dans l'impossibilité absolue de travailler à leur libération.

— Lafosse, après avoir eu hier dans la journée, une nouvelle entrevue avec M. l'abbé Triest, lui a promis en pleurant et en lui embrassant la main de se pourvoir en cassation. Il a signé son pourvoi vers 8 heures du soir.

— La statue du général Belliard est totalement achevée. Il ne reste plus qu'à scier le morceau de marbre sur lequel s'appuie le bras droit. Cette opération ne se fera qu'après la pose de la statue sur son piédestal. Le jour de l'inauguration n'est pas encore fixé. On compte qu'il faudra trois jours pour transporter la statue de l'atelier de M. Geefs à l'escalier de la bibliothèque. Cette statue a été beaucoup perfectionnée depuis un an.

La statue de la Liberté qui doit couronner le monument de la place des Martyrs, sera achevée avant les fêtes de septembre, mais il paraît qu'elle ne sera posée que l'année prochaine. Deux des quatre génies qui doivent être placés aux angles du monument seront terminés pour cette époque.

Comme d'ici à Laeken? Elle fit un mouvement de comparaison et répondit. Oui, à peu près. — Bien, revenez sur la terre et dites-moi si on ne pourra pas un jour y atteindre en creusant un puits? — C'est bien difficile, mais on le fera. — Quand? — Dans bien du temps. — Où le fera-t-on, et quel peuple le fera? — Les Français, sur une grande place, qui n'est pas encore dans Paris.

Ce qu'il y a de surprenant, c'est que cette demoiselle n'a aucune idée du système du feu central et n'a jamais entendu ni lu la moindre chose à ce sujet. Je suis d'autant plus porté à croire que le feu central que M. Cordier supposait à 25 lieues sous l'écorce du globe, par une erreur de calcul bien aisée à rectifier, n'est pas éloigné de plus d'une lieue. M. de Humboldt a trouvé aux mines de Guadalupe, au Mexique, la température à 56 degrés réaumur. Ces mines n'ont que 1,800 pieds et forment la cavité la plus profonde qu'on ait encore atteinte. M. Cordier en comptant 52 mètres d'enfoncement pour chaque degré de chaleur paraît avoir oublié, comme je l'ai fait remarquer lors de la première édition de son mémoire, que plus on s'approche du feu, plus l'espace exigé pour un degré se raccourcit, de sorte qu'au lieu de 25 lieues, je n'avais trouvé qu'une lieue en prenant pour base la conductibilité de la terre cuite.

Aujourd'hui que je me trouve appuyé sur le rapport d'une voyageuse qui a visité les lieux, je suis donc convaincu de la possibilité d'aller dérober le feu de Prométhée caché sous le granit, à l'aide du procédé de sondage des Chinois que j'ai introduit en Europe et avec lequel j'ai fait le premier puits auprès de Marienbourg en 1828, cela soit dit en passant pour l'édification de M. le baron prussien de Sello qui s'en est donné pour l'inventeur quatre ans après moi, à l'académie des sciences. Ceci doit rassurer les personnes philanthropes qui ont la bonté de s'inquiéter du combustible qui restera à leurs neveux après que les houillères seront épuisées, elles n'auront qu'à faire un trou pour avoir du feu comme on en fait pour avoir de l'eau.

Comme il paraît que les souverains vont s'enrayer de ne plus pouvoir se battre et qu'ils tendent à se faire industriels, ils n'ont qu'à former une société pour creuser un puits de feu dans le granit, je garantis de leur procurer pour un ou deux millions, le plaisir d'allumer leur cigare au feu central, au plus tard dans une dizaine d'années.

Les Chinois ont obtenu des puits de feu à bras d'hommes. Nous irions bien plus vite à la vapeur, et pourtant nous ne serions encore que les serviles imitateurs d'un peuple auquel nous avons emprunté la poudre, la boussole, l'imprimerie, le papier, l'acupuncture, les éventails et l'encre de la Chine que nos chimistes ne savent pas même décomposer.

Les Chinois aussi connaissent et pratiquent le magnétisme; leurs mé-

— Nous avons annoncé dans le temps qu'un jugement du tribunal correctionnel de Bruxelles aurait décidé que le ministère d'un avoué n'était pas requis pour se constituer partie civile dans une affaire correctionnelle où les plaignants voulaient réclamer des dommages-intérêts.

Depuis ce jugement, cette règle a été constamment pratiquée devant le tribunal correctionnel, et les frais de procédure ayant par là subi une grande diminution, le nombre des affaires dans lesquelles des parties civiles se sont constituées a été considérablement augmenté.

Appelant été interjeté du jugement qui avait décidé la question ci-dessus, la cour, par un arrêt du 16 juin, vient de le réformer, et a décidé que tout plaignant, qui veut en justice criminelle ou correctionnelle, réclamer des dommages-intérêts, doit être assisté d'un avoué.

— On écrit de Bruges, le 15 juin :

C'est définitivement lundi prochain, 18 de ce mois, entre cinq et six heures du soir, que sera lancé du chantier de M. Van Gheluwe, constructeur de navires à Bruges, le beau bateau à vapeur BRUGGE. A cette occasion une fête splendide sera donnée par M. Alexandre Thompson, le principal actionnaire de la compagnie anglaise pour les bateaux à vapeur.

Quelques jours après qu'il aura été lancé, BRUGGE quittera notre bassin, pour se rendre en Angleterre, où l'on procédera immédiatement à l'ameublement de l'intérieur, et où il prendra à bord sa machine à vapeur, construite dans les ateliers de MM. Caird et comp., à Greenock, ainsi que son grément. Tous ces travaux seront poussés avec une extrême diligence, et BRUGGE commencera son service entre Ostende et Margate le lendemain de l'ouverture du chemin de fer de Gand à Ostende.

Nous apprenons avec une vive satisfaction, que M. Thompson fera commencer incessamment la construction de deux autres bateaux à vapeur dont l'un portera le nom d'OSTENDE et l'autre celui de BOMBAY, villes qui se trouvent aux deux extrémités de la ligne de communication qui va s'établir entre la Belgique et les Indes. (NOUVEAU DE BRUGES.)

— Jeudi dernier a été jugé l'affaire contre M. B... et M<sup>me</sup> C... prévenus d'adultère. M. B... seula comparu et a soutenu que n'ayant pas été trouvé en flagrant délit il n'était pas punissable aux termes de la loi. Ce matin, le tribunal correctionnel a prononcé dans cet affaire. M. B... a été condamné à 3 mois de prison et 200 fr. d'amende, et la dame C... à trois mois de prison.

— On écrit d'Anvers, le 15 juin :

Ce matin, les deux bateaux à vapeur ANTWERPEN et SOHO sont arrivés de Londres.

Le pont du Soho était encombré de passagers; on en comptait 95 et plusieurs voitures. Cette affluence d'Anglais semble extraordinaire au moment où nous touchons aux fêtes du couronnement de S. M. britannique.

On nous annonce pour lundi prochain et par le bateau à vapeur belge la PRINCESSE VICTORIA, l'arrivée de M. Wood, premier secrétaire de l'amirauté de la marine royale britannique; nous ignorons le but de sa mission.

Toute l'administration des Franco-Russes représentée par MM. d'Hanis Van Cannaeft, L. Lepaige, X. Gheysens, F. Jacobs, J. Osy, H. Legrelle, P. Terwagne et M. Cahen, est citée devant le tribunal de première instance à Bruxelles, pour jeudi prochain, 28 du courant, sous la prévention d'avoir tenu et ouvert une loterie prohibée.

**LIÈGE, LE 18 JUIN.**

S'il faut en croire les rapports d'une feuille française, d'ordinaire assez bien informée, il paraît que la chambre des députés ne pourra voter, cette année, la concession d'aucune route en fer de quelque importance. Comme on l'avait prévu, une foule de difficultés se révelent chaque jour. Les sociétés élèvent des prétentions qu'on ne saurait admettre sans livrer le pays à une sorte d'exploitation usuraire. Il semble aussi, d'après d'autres rapports, que certaines sociétés, qui considèrent les chemins de fer comme une affaire purement financière, suscitent une concurrence redoutable aux compagnies qui s'intitulent *Compagnies sérieuses*, pour nous servir de l'expression consacrée. Il va arriver entre les com-

decins s'emparent du bras du malade, le tiennent pendant une demi-heure, sous prétexte d'écouter les battemens du poulx, et souvent après la première séance le malade se rétablit sans aucun remède, par la seule intensité de la volonté du docteur.

J'ai dit et je persiste à croire qu'on n'obtient aucun effet magnétique dans une assemblée nombreuse, réunie à dessein. D'abord le silence qu'il est impossible d'obtenir; puis les influences des mécréans qui agissent sur le sujet aussi bien que sur le magnétiseur, sont deux obstacles insurmontables, comme on va le voir.

Un jour, j'avais réuni sept à huit médecins, autant de députés, et le double d'ami et de curieux. M. Montius essaya en vain sur plusieurs personnes dans un salon commun : on finit par rire, et la jeunesse se mit à jouer aux jeux innocens. Une demi-heure après, m'étant aperçu que Montius était éclipse, je le cherchai; il était tout bonnement descendu à la cuisine; avait pris une servante et l'avait conduite dans un autre appartement, où je le trouvai achevant de l'endormir, en présence de M. le député Frison et du docteur C... J'appelai la compagnie, dans laquelle se trouvait M. Dumortier, député, le baron Behr, son beau-frère, et une foule d'autres curieux et curieuses. On constata que cette fille voyait l'heure, par les doigts, sur une montre, et qu'elle comprenait les questions qu'on lui adressait dans toutes les langues; mais elle y répondait en flamand. On lui parla grec, latin, anglais, russe, italien, espagnol, on lui eût parlé l'allobroge ou l'algonquin, qu'elle eût compris de même, et il n'y a rien là d'étonnant; car c'est la pensée et non les mots que les somnambules comprennent. On voyait que la foule la gênait; elle était de mauvaise humeur et demandait qu'on la réveillât. Montius magnétisa un verre d'eau, le mit avec un autre sur une assiette et la pria de choisir le verre d'eau magnétisé. Elle le pesa alternativement et but l'eau magnétisée. On lui plaça une carte sur la main, en lui ajoutant, par la pensée, les différens poids que les personnes présentes soufflaient à l'oreille du magnétiseur; aux poids légers qu'elle devinait, sa main se soulevait et retombait comme accablée sous les grosses charges. Enfin, on lui donna trois minutes, ni plus ni moins, pour se réveiller d'elle-même.

On a remarqué que les somnambules ont la conscience du temps la plus exacte; chacun prit sa montre et attendit impatiemment la minute du réveil, ce qui eut lieu à la seconde juste. Cette fille, épouvantée de voir la foule qui l'entourait, se frotta les yeux et voulut s'enfuir, on l'arrêta pour la dégager du fluide et lui enlever le mal de tête dont elle se plaignait, ce que Montius avait annoncé d'avance; car le réveil spontané, à la minute, laisse infailliblement un grand mal de tête qu'il faut s'empresser d'enlever avant d'abandonner le patient. Cette expérience,

pagines quelque chose d'analogue à ce qui a eu lieu entre les hommes politiques. Les doctrinaires et le côté gauche n'ont point voulu que le ministère actuel pût se faire honneur de l'établissement des chemins de fer; après avoir demandé à grands cris l'intervention du gouvernement, on n'a pas craint de faire volte-face, c'est-à-dire de repousser cette intervention, pour livrer la création des routes nouvelles à l'industrie particulière, et cela en haine des hommes du pouvoir. — Maintenant les compagnies, en haine les unes des autres, vont proposer des conditions dont l'exécution rigoureuse les ruinerait toutes. D'ailleurs plusieurs n'ont pas en vue l'établissement des voies ferrées, les chefs des unes ne voyent que les profits à faire sur les travaux mêmes, les autres les bénéfices d'une affaire toute financière. Une fois ce but atteint, ces résultats obtenus, que leur importe que les chemins puissent être ou non exploités avantageusement! leur affaire, à eux, ne sera-t-elle point faite?

En attendant, les chemins de fer de la Belgique s'achèvent; l'Angleterre en couvre son territoire; ils s'établissent en Allemagne, et chez les tartares et les kalmoucks, comme disent nos voisins du midi, et la France, cette reine de la civilisation, restera en arrière; car on ne peut considérer l'échantillon de Paris à St-Germain comme un véritable chemin de fer; les véritables chemins de fer, les seuls utiles, sont ceux qui mettent en rapport les grands centres de population. Puissent ces résultats faire ouvrir les yeux à nos voisins et leur montrer la stérilité des hommes purement politiques!

La cour de Liège procédera, mercredi prochain, à la nomination des candidats pour les places de conseiller et de président vacantes par décès ou par mutation. Qu'il nous soit permis, à cette occasion, d'émettre un vœu que nous avons déjà exprimé et qui consiste à voir adopter un mode différent de celui qui a été précédemment employé. L'élection des candidats doit, aux termes de la loi qui régle la matière, se faire en séance publique. Cette disposition avait été éludée, en quelque sorte, l'année dernière, par une interprétation que nous croyons erronée. Le vote RÉEL avait eu lieu à huis-clos. On était convenu qu'on procéderait, en chambre du conseil, à un scrutin préparatoire; et que la minorité qui aurait succombé dans cette épreuve, se rallierait, en séance publique, à la majorité, pour donner plus de poids aux présentations de la cour. Les choses se passèrent effectivement ainsi. Il en résulta que l'opinion publique fut induite en erreur : tous les candidats présentés obtinrent l'unanimité des voix! Ce résultat surprit un grand nombre de personnes qui ignoraient par quel stratagème, peu conforme à la dignité de la cour, on était arrivé à ce singulier accord. Il mécontenta également ceux qui, dans le secret du huis-clos, avaient obtenu quelques voix, et qui, en séance publique, s'étaient vus complètement éliminés. Le motif que l'on a allégué en faveur de ce mode nous paraît peu plausible. La majorité sera toujours assez imposante, pour que les candidats de la cour puissent faire valoir, avec confiance, auprès du gouvernement, leurs titres à la place qu'ils sollicitent. Il n'en serait pas ainsi, que la cour devrait encore, par respect pour la loi, s'abstenir de suivre les errements de l'année dernière. Il ne suffit pas, qu'après un vain simulacre d'élection, on vienne proclamer en public les noms de ceux qui ont obtenu le plus de suffrages en chambre de conseil; il faut que l'élection même se fasse en public, afin que l'opinion puisse apprécier la valeur réelle des votes, et que chaque candidat connaisse le nombre des voix qui lui ont été accordées.

Nous avons déjà signalé à nos lecteurs quelques-uns des changemens que la commission des courses et des fêtes se proposait d'apporter au règlement des courses de chevaux. Aujourd'hui nous faisons connaître les courses pour lesquelles des prix sont accordés.

On a supprimé la course de chevaux du pays parce que ceux-ci n'ont pas de valeur en raison de leur vitesse, mais bien du poids qu'ils peuvent trainer. Ce n'était alors que les chevaux de trait petits ou mal venus qui pouvaient concourir pour le prix.

On a établi un prix pour les CHEVAUX NÉS OU ÉLEVÉS EN BELGIQUE, course à laquelle seront admis les chevaux nés et élevés sur le continent.

toute imparfaite et improvisée qu'elle fut, n'en fit pas moins impression sur les personnes qui avaient pu voir de près, et commença la conversion de M. Dumortier. Une autre expérience, à laquelle il assista et dont je parlerai plus tard, acheva de lui donner confiance dans la réalité des effets magnétiques.

Je terminerai ce feuilleton par une expérience qui me fait penser qu'on peut utiliser le somnambulisme pour la recherche des mines et des houillères; comme on l'a fait souvent avec succès pour retrouver des objets perdus.

Pourriez-vous découvrir des mines, demandai-je un jour? — Oui, sans doute. — Que faudrait-il faire pour cela? — Me conduire sur les lieux à explorer. — Ne pourriez-vous les voir de loin? — Moins facilement. — Transportez-vous à Charleroy et descendez en terre. — Je suis dans le charbon. — Vous savez que c'est le pays au charbon; mais suivez la veine dans la direction de Bruxelles et voyez où le charbon finit? — Un instant après elle dit : je suis au bout. — A combien de lieues de Bruxelles? — A sept lieues et demie. — J'ignorais si c'était juste et je me rendis auprès de M. Brixhe, député et ingénieur des mines qui confirma la vérité de cette donnée, bien que jamais la somnambule n'ait mis les pieds dans le district de Charleroy. Je l'envoyai de même à Namur où elle rencontra un filon de mine de fer qu'elle suivit jusqu'aux environs de Louvain; je n'ai pu encore vérifier son dire. Que l'on ne croie pas que les réponses suivent immédiatement les demandes; les sujets les plus clairvoyans mettent beaucoup de temps à chercher la vérité; on s'aperçoit même des efforts qu'ils font pour y parvenir; on entrevoit souvent le globe de l'œil qui roule sous la paupière comme pour chercher un mot. Il se passe souvent plusieurs minutes avant d'obtenir un mot. Il ne faut pas croire pour cela qu'ils aient oublié la demande; ni les presser d'autres questions, comme le font souvent les magnétiseurs inexpérimentés.

Les sujets bavards qui répondent à l'instant et qui parlent gaiement sans qu'on les interroge, disent rarement quelque chose de juste, et l'on ne peut ajouter aucune créance à leurs oracles. Ce sont des perroquets ou des pies dont on peut s'amuser; mais les vrais somnambules sont sérieux, graves et consciencieux au-delà de toute expression, et répondent le plus laconiquement possible. Le magnétiseur doit savoir les guider avec suite et prudence s'il veut obtenir des résultats satisfaisans. Toute plaisanterie déplacée, toute question indiscrette, toute velléité qui sortira des bornes de la plus stricte moralité, est punie à l'instant même, soit par une réplique sévère, soit par les larmes ou des attaques de nerfs qui ont pour résultat l'antipathie de somnambule contre le magnétiseur et la perte de sa clairvoyance.

Cet avantage donné aux éleveurs belges a pour but de nationaliser dans le pays le cheval de pur sang. L'expérience a prouvé que les amateurs hésitent de faire la dépense que nécessite l'achat d'une poulinière d'un sang bien pur, attendu que tout est incertitude dans cette spéculation. Mais tout amateur peut acheter un poulain, juger du mérite de son cheval, et à l'aide de cette nouvelle course, avoir l'espérance d'obtenir des prix. Le pays y gagnera, car ces poulains seront la source d'une race chevaline précieuse.

On a augmenté la valeur des prix. La course de chevaux de toutes races qui, les trois années précédentes, n'avait un prix que de 2,500 fr. en a cette année un de 5,000 fr.

La course de chevaux nés et élevés sur le continent à laquelle sont cette année admis les chevaux nés ou élevés en Belgique n'avait pour prix qu'une somme de 1,500 fr. qui est portée aujourd'hui à 2,000 fr.

Voici le détail des courses qui auront lieu le 15 et le 17 août :

#### 1er. Jour.

Course de chevaux nés et élevés en Belgique. Prix 1500 fr.  
Course de chevaux de selle montés par le propriétaire ou amateur. Prix : une selle anglaise avec bride et mors.  
Course de chevaux de toutes races. Prix : 3,000 fr.

#### 2me. Jour.

Course dite la Poule. Prix : 800 fr.  
Course de chevaux nés et élevés sur le continent à laquelle sont admis les chevaux nés ou élevés en Belgique. Prix : 2,000 francs.  
Course de chevaux de toutes races. Prix : un vase en vermeil.

Nous avons espéré jusqu'ici que la troupe allemande viendrait encore donner deux représentations à Liège; nous pouvons assurer aujourd'hui qu'il n'en sera rien. Mais ce qui nous console de ce désappointement, c'est que la grande cantatrice, M<sup>lle</sup> Sabine Hennefetter, donnera lundi prochain, un concert dans notre ville. M<sup>lle</sup> Catinka Hennefetter, sa sœur, s'y fera également entendre. On nous assure qu'un air sera chanté en français par M<sup>lle</sup> Sabine. C'est alors que nous pourrions juger mieux encore de la justesse d'expression et d'intonation de cette femme remarquable. Nous ferons connaître prochainement le programme de ce concert.

Les membres de la cour d'appel de Liège sont convoqués pour le 20 de ce mois, à l'effet de procéder à l'élection des candidats pour les places vacantes de conseiller, de président au tribunal de Liège et à celui de Dinant, et de vice-président au tribunal d'Arlon.

Les postulants qui ont envoyé une requête sont les suivants :

Pour la place de conseiller : MM. Stas, substitut du procureur-général à Liège; Corthouls, procureur du roi à Tongres; Barthels, président au tribunal de Hasselt.

Pour la place de président au tribunal de Liège : MM. de Thier, avocat et échevin à Liège, substitut du procureur du roi depuis 1818 jusqu'en 1850; Gillet, juge d'instruction à Liège; Beckers, Cloes et Colette, tous trois juges à Liège; Thirion, procureur du roi à Huy; Vandermaesen, procureur du roi à Verviers.

Pour la place de président au tribunal de Dinant : Santkin, président à Neufchâteau; Henri et Marsigny, juges à Dinant.

Pour la place de vice-président au tribunal d'Arlon : Tschoffen, juge d'instruction à Arlon; Résibois, juge à Arlon.

— Le collège des bourgmestre et échevins de notre ville, voulant autant que possible contribuer à la répression d'un abus des long-temps signalé, celui du port d'armes par les militaires hors du temps de leur service, a récemment appelé de nouveau l'attention de l'autorité militaire supérieure sur les scènes de désordres auxquelles cet abus donne lieu fréquemment. Espérons que cette démarche ne restera pas stérile, et que l'on saura comprendre enfin qu'il est temps de faire droit à des plaintes si bien fondées et si générales.

— La commission administrative de la Société du Casino du Beau-Mur a décidé dernièrement qu'il y avait lieu de réclamer des actionnaires le versement du dernier cinquième de leurs actions; le paiement doit en être effectué dans le courant du mois.

— Un jeune violoniste verviétois, M. Tingry, qui a donné une preuve convaincante de son talent distingué, lors de la soirée musicale donnée cet hiver par M. B. Fauconier, vient d'obtenir le succès le plus complet au grand concert qui a eu lieu dernièrement dans les salons de la rue St-Honoré, en y exécutant un air varié de sa composition. L'exécution brillante de ce morceau, jointe à sa composition neuve, original et bien orchestrée, a valu au virtuose l'honorable suffrage des BILLETANTS parisiens.

— Les officiers du 2<sup>e</sup> régiment de lanciers en garnison à Louvain, ont offert le 15 du courant, dans un banquet donné à leurs collègues du 1<sup>er</sup> régiment de la même arme leur passage dans cette ville, un superbe sabre d'honneur à leur ancien major M. Camille Du Roy.

Ce sabre, qui a été généralement admiré, sort des ateliers de M. Lassence-Rongé, fabricant d'armes.

L'AVONDRON dit que le prince de Schwartzberg, avant de s'embarquer à Rotterdam pour Londres, a fait une excursion à La Haye.

— Le JOURNAL DE LA HAYE publie un article de fonds tendant à prouver que les faits qu'alléguent MM. Dumortier et de Mérode sont inexactement rapportés par eux.

— Une lettre de Francfort-sur-Mein, datée du 8 juin, et adressée à la GAZETTE DE HANOVRE, s'exprime comme suit :

« Une espèce de halte a lieu pour la question hollando-belge, du moins quant à la discussion publique. Cependant, il est évident que le roi Léopold a fait au cabinet français les plus vives instances pour soutenir les changements, réclamés par la Belgique, dans les 24 articles. Les intimes relations qui existent entre les souverains de France et de Belgique, pro-

voqueront sans doute la médiation de la France, à Londres, quoiqu'on n'ait nullement le projet de s'opposer sérieusement à l'exécution des articles en question.

La brochure de M. de Potter a paru chez M. François, rue aux Laines. Nous avons publié les opinions sur les 24 articles, de deux de nos représentants, MM. Dumortier et de Mérode. On sera sans doute curieux de connaître aussi, par aperçu, celle d'un homme qui a pris une part non moins active à nos affaires publiques à l'époque de la révolution. Y AURA-T-IL UNE BELGIQUE? tel est, comme on l'a déjà dit, le titre de la brochure de M. de Potter.

Il pense que cette question n'aurait dû être résolue que par la Belgique elle-même, et qu'elle aurait dû l'être avant toute autre. Elle se présente, dit-il, aujourd'hui aussi problématiquement qu'avant la séparation de la Hollande. L'opposition unioniste l'avait formulée avec netteté dès 1828. N'y eut-il eu de révolution, ni à Paris ni à Bruxelles, cette opposition eût fini par triompher à la longue ou eût succombé sous la force brutale qu'elle combattait. Dans ce cas, la Belgique eût été rayée pour long-temps de la liste des peuples; dans l'autre, la division administrative du Nord et du Midi, son but final, eût prévalu. A peine conquise par le peuple, l'indépendance fut remise en question, du moment que le congrès décréta la monarchie parce qu'il avait peur des étrangers. C'était déjà un pas rétrograde vers la soumission envers eux. La diplomatie se chargea du reste : les Belges cessèrent en droit d'être indépendants, c'est-à-dire comme peuple, d'exister.

Recevant ses impulsions de Londres, le congrès méconnut bientôt lui-même la constitution qui consacrait l'inviolabilité du territoire. Par le refus de son ancien maître d'adhérer aux 24 articles, la Belgique entra dans une ère d'existence de fait, de quasi indépendance, pendant la durée de laquelle sept années de prospérité, qu'elle doit à sa liberté intérieure, lui firent peu-à-peu illusion sur sa position équivoque et précaire. Jusqu'à ce jour elle n'a été que ce qu'on a bien voulu qu'elle soit et le moment est venu où on ne veut plus qu'elle soit de tout.

Que feront les Belges, dit M. de Potter?

Il pense d'abord que la Belgique ne doit pas s'en remettre entièrement à son Roi. Eut-il les meilleures intentions, fit-il les plus énergiques protestations, nous obtiendrions peut-être une réduction sur la dette, mais nous n'aurions pas moins reconnu à l'étranger le droit de nous taxer et de nous exproprier. Nous payerions un humiliant impôt à la Hollande en argent et, ce qui est infâme, en hommes.

Mais qu'y a-t-il donc à faire? M. de Potter pense que nous devons ou nous soumettre de bonne grâce ou nous relever à toute la hauteur où nous étions parvenus en 1830, sans reculer, sans nous arrêter même, et sans transiger avec personne, ni sur rien. Toute manifestation, dit-il, qui n'aurait pas le résultat direct et immédiat de constituer la Belgique de 1850 indivisible, et de faire déclarer solennellement par les représentants de la nation, cette nation entière garante de l'indépendance de chaque province, de chaque commune, prête à se lever en masse pour affronter le sort qui menacerait un seul des citoyens, et considérant comme ennemi tout prétendant médiateur qui attenterait à sa souveraineté, serait, d'après M. de Potter, funeste par cela seul que sans valoir les avantages de l'énergie, elle nous priverait du mérite du calme et de la résignation. Mais la vigueur qu'en ce moment la patrie réclame, il faut qu'elle éclate spontanée et sans aucun retard. Car rien ne s'use comme l'enthousiasme et le temps est l'auxiliaire le plus puissant de la diplomatie. Si chacun de nous ne se sent pas le courage de détourner pour quelques mois son attention de lui-même, des questions d'argent qui l'absorbent, pour la reporter tout entière sur la question de notre existence comme peuple indépendant et libre, tout est perdu.

M. de Potter ne se dissimule pas que les puissances sont fortes de la peur chimérique qu'elles nous ont inspirées en 1850. La Prusse que notre propagande catholique fait trembler, annonce qu'elle nous fera passer par les armes si nous ne consentons à ce que la Hollande établisse entre elle et nous un cordon sanitaire. L'Angleterre, ne craignant plus que la Belgique soit conquise par la France, ne s'y opposera pas. La France nous y forcera moralement pour qu'on ne le fasse pas brutalement, et pour se consolider davantage dans l'esprit des rois légitimes.

M. de Potter représente au clergé catholique que ce sont ses intérêts surtout qui sont en jeu dans la question de l'indépendance nationale; le despotisme prussien, dit-il, a de bonnes raisons pour vous haïr, le protestantisme batave ne vous pardonnera jamais de l'avoir détrôné, le libéralisme français veut pour lui seul la liberté que vous voulez aussi pour vous. De quelque part que vous viennent des maîtres votre esclavage sera de beaucoup le plus dur. Soutenez la patrie en danger, vous le pouvez plus que personne, fêtrisez l'égoïsme et la lâcheté, exaltez le patriotisme et prouvez à vos fidèles qu'en ce moment le dévouement à la Belgique est le dévouement à la cause de Dieu même, puisque dans la Belgique indépendante seulement, il leur est libre de servir ce Dieu comme leur conscience le prescrit. Si nous étions encore unis comme il y a dix ans, la lutte serait bien plus facile. Prêtres à quoi bon anathématiser les francs-maçons? A quoi bon libéraux organiser une croisade maçonnique? Quel beau champ ouvert aux ennemis de la Belgique! L'union et la concorde vous ont émancipés, est-il à croire que la division et la haine nous conserveront libres et forts?

M. de Potter termine en examinant rapidement l'indépendance belge comme question européenne, humanitaire. — C'est, dit-il, l'avenir de toutes les nations civilisées, c'est la liberté de l'Europe et du monde qui est remise en question, puisque la cause des révolutions populaires, tuée en Pologne, macabrisée en France, engourdie en Belgique, recevrait, des rois légitimes, un coup dont elle se relèverait difficilement.

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT. — Par arrêté royal du 11 juin 1858, des médailles sont accordées aux personnes dont les noms suivent, pour actes de dévouement, de courage et d'humanité savoir :

Province de Liège. — Au sieur Hoffer (Joachim), cabaretier à Liège, pour avoir sauvé, au péril de sa propre vie, une personne qui était près d'être écrasée sous la roue d'une voiture, le 4 août dernier, une médaille en vermeil.

Province de Limbourg. — Au sieur Hestermans (Eustache), charretier à Tongres, pour le dévouement dont il a fait preuve, en octobre 1853, en retirant, au péril de sa propre vie, un enfant qui était tombé dans un puits profond, une médaille en vermeil.

#### SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE.

Hier, à midi, a eu lieu, comme nous l'avions annoncé samedi dernier, la distribution des médailles aux horticulteurs qui avaient obtenu les prix du dernier concours. L'exposition offre un coup-d'œil ravissant et qui charme d'autant plus qu'on pouvait moins s'y attendre à la suite d'une saison si peu favorable au développement des fleurs.

Le président honoraire de la Société, M. Morren, a prononcé un petit discours charmant sur les points de contact qu'il y a entre l'horticulture et la philosophie. Il a commencé par faire observer que depuis Aristote jusqu'à Buffon, et depuis Buffon jusqu'à nos célébrités contemporaines, une foule de philosophes ont senti la nécessité de se livrer à l'étude des sciences naturelles et de la botanique en particulier; et que tous y ont trouvé les plus utiles enseignements et les plus pures jouissances. Quand on en a goûté, nous a-t-il dit, on ne peut rester insensible à la joie qu'éprouva Rousseau en découvrant de la pervenche, et l'on s'émeut en lisant l'histoire du fraisier sur lequel l'auteur de Paul et Virginie retrouvait tout un monde de merveilles. « Après avoir retracé ces gracieux souvenirs d'une manière très-heureuse, M. Morren nous a préparés à l'esquisse d'une théorie scientifique beaucoup plus grave, et dont les idées fondamentales remontent à Goethe, par le récit d'une anecdote non moins gracieuse, sur la manière dont ce poète philosophe s'est réconcilié avec Schiller. Les deux poètes s'étaient long-temps tenus en défiance l'un de l'autre; le développement d'une théorie botanique, qui satisfaisait également leur esprit philosophique, leur révéla, dans une séance de la Société d'histoire naturelle à Jéna, toutes les sympathies qui existaient entre ces deux grandes intelligences. Ainsi, comme l'a dit M. Morren dans son langage animé : « La botanique vint s'asseoir entre eux, joignit leurs mains, et une guirlande de fleurs les unit désormais l'un à l'autre. »

Goethe était déjà connu comme un des plus grands littérateurs de son époque : profondément versé dans l'étude des langues anciennes et modernes, il pouvait puiser à toutes les sources les aliments variés de sa dévorante activité intellectuelle; et cependant, il l'a souvent avoué depuis, tant qu'il ne s'était pas occupé de botanique, il avait éprouvé un vide que cette étude est venu combler en lui procurant des jouissances inconnues; mieux que tout le reste « les fleurs » lui révélèrent la grandeur de la nature et la bonté du créateur. » C'est de ce point de vue élevé, que Goethe appliqua tout ce qu'il avait de science dans la tête et de poésie dans le cœur à l'étude des transformations graduelles des plantes. Irrité de voir la botanique se rapetisser et se perdre, selon lui, dans des classifications subdivisées à l'infini pour noter les plus imperceptibles différences d'organisation ou de structure qui séparent les espèces et les variétés, il voulait, au contraire, retrouver et faire voir dans ces dissemblances innombrables, le type primordial et unique que la suprême intelligence avait adopté dans la création, et dont elle devait avoir attaché l'empreinte à tous les êtres. M. Morren part de ces considérations, que je crains d'avoir mal analysées, pour esquisser rapidement, et avec une clarté bien remarquable dans une matière aussi ardue, les idées encore peu connues hors de l'Allemagne, de Schelling et des PANTHÉISTES, sur la sphère considérée comme la forme la plus parfaite et comme le type de tous les êtres achevés. « Voyez les jeunes boutons de toutes nos fleurs, » dit-il, prenez la vigne, le lilas, la rose; toujours le bouton de la jeune fleur vous montre cette forme élémentaire que les globes ont revêtu et qui ramène ainsi la pensée de l'homme qui regarde une fleur, du plus humble des calices, à la création des mondes. » Mais il faudrait oter le morceau tout entier; c'est le tronquer, que d'essayer de l'analyser.

L'étude des organes des fleurs, les soins conservateurs des mères pour leurs enfants, les attributions variées et parfaitement distinctes des deux sexes, dans les plantes comme chez les êtres animés, ont fourni ensuite à M. Morren la matière des rapprochements les plus ingénieux, et lui ont donné l'occasion de prouver que l'observation attentive des mœurs des plantes, si je puis m'exprimer ainsi, peut, tout aussi bien que les études morales proprement dites, donner des leçons utiles aux hommes sur les devoirs qu'ils ont à remplir dans la société et dans la famille.

En résumé, le discours du président honoraire de la société, nous a semblé offrir plusieurs aperçus neufs, liés au sujet d'une manière aussi naturelle qu'ingénieuse et exprimés avec toute la grâce qu'il réclamait : aussi, a-t-il été couvert d'applaudissements unanimes, quoiqu'il eût été lu par son auteur d'un ton trop modestement négligé et qui semblait vouloir en cacher les parties brillantes plutôt que les faire ressortir.

On a proclamé ensuite les noms des horticulteurs qui avaient obtenu les médailles (voir notre n<sup>o</sup> de samedi dernier) et rappelé que M. Jacob-Makoy, n'a pu prendre part aux divers concours parce qu'il avait obtenu la médaille d'excellence dans les concours précédents. MM. Auguste Mechelinet et Alexandre Verschaffelt de Gand et Symon-Brunelle de Bruxelles, s'étaient rendus à Liège, pour siéger au jury d'examen. M. le bourgmestre Jamme, après avoir résumé en quelques mots les motifs que nous avons d'espérer que la société continuera de prospérer de plus en plus, a levé la séance en remerciant les membres étrangers du zèle qu'ils ont montré pour les intérêts de la société d'horticulture Liégeoise.

#### GRAND THÉÂTRE MÉCANIQUE.

Aujourd'hui lundi, 18 juin 1858. Pour la clôture définitive et sans remise. Représentation à 5 heures et à 8 heures, avec tableaux et décors nouveaux.

**ANNONCES.**

**AU PETIT CHAUFONTAINE,**  
à CORONMEUSE, on vient de recevoir des  
**JEUNES OIES,** les années précédentes.

**BELLE et BONNE MAISON à LOUER** pour la St.-Jean,  
située à Liège, rue Souverain-Pont, n° 551. — S'adresser  
rue Agimont, n° 118. 905

**QUARTIER A LOUER** situé  
au commencement de la rue sur la Fontaine, et composé de  
2 pièces au rez-de-chaussée, 5 chambres, cave et ver-  
ger, etc. — S'adresser faubourg St.-Gilles, n° 205. 901

**A VENDRE de gré à gré UN TERRAIN PROPRE A**  
**BATIR,** de la contenance de 12 ares 6 centiares (2 verges  
grandes 15 1/5 petites), situé à la ruelle LATOUR, aboutis-  
sant à la nouvelle route de la Bonne-Femme. S'adresser au  
n° 158, rue Scours de Hasque. 865

**Vente après décès.**

**JEUDI 21 JUIN 1858, à 2 heures,**  
On **VENDRA** en hausse publique au domicile de feu M. le  
Vicaire-Général Kerckhoffs, n° 459, rue St.-Remy, à Liège,  
**tous les meubles**  
délaisés par lui, consistant en batterie de cuisine, tables,  
chaises, bois de lit, commodes, tableaux, linges, literies,  
porcelaines, faïences, etc.

**AU COMPTANT. 885**

**SOULIERS,**  
**Pantouffles et bottines.**

**LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

**HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,**

**LE MERCREDI 18 JUILLET 1858, à 5 heures précises de**  
relevée,

**A LA SALLE DE SES SÉANCES :**

**EN ADJUDICATION AU RABAIS,**

**SUR SIMPLES SOUMISSIONS CACHETÉES,**

**LA FOURLITURE DE SOULIERS, PANTOUFFLES**  
**ET BOTTINES,**

Nécessaires à ses établissements, en plusieurs lots différents.  
Les soumissions devront être remises, au plus tard, le  
jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite  
commission, ou l'on peut voir, tous les jours de 9 à 5 heures  
les cahiers des charges et les échantillons.

**A VENDRE**  
**EN MASSE ET DE GRÉ A GRÉ,**  
**UNE SUPERBE**

**PROPRIÉTÉ**

**PATRIMONIALE,**

**SITUÉE A LA BOYERIE LEZ-LIÈGE,**

Consistant en une **VASTE et BELLE MAISON** parfaite-  
ment bien distribuée et solidement bâtie, ayant au rez-de-  
chaussée un beau salon, un appartement, deux chambres,  
cuisine, belles caves et autres constructions, telles que re-  
mises, écuries, cinq pièces au premier; de vastes greniers;  
deux cours, l'un en face l'autre derrière les édifices; un  
beau jardin, trois prairies, tenant le tout ensemble et for-  
mant un pourpri aggloméré de

**huit bonniers et demi**

**MESURE ANCIENNE.**

Située au **CENTRE DE LA BOYERIE.** Cette magnifique  
propriété touche par ses prairies à la Meuse, et au canal de  
l'Oumthe. L'érection du Pont neuf et la ligne définitivement  
arrêtée du Chemin de Fer de Bruxelles à Cologne, en éta-  
blissant de faciles communications, pour la Boyerie, ren-  
dent la propriété éminemment propre à toute sorte de  
destination, et particulièrement à celle de tout grand éta-  
blissement industriel quelconque.

S'adresser pour voir les titres de propriété, et le plan  
figuratif au notaire **LEROUX** à Visé, chargé de la vente.

**LUNDI 25 DE CE MOIS, à 10 heures,**  
Le notaire **PAQUE, VENDRA AUX ENCHÈRES,** en son  
étude, rue Souverain-Pont,

**DEUX MAISONS,**

avec cours et porte-cochère, sises à Liège, rue St.-Remi,  
n° 471, faisant le coin de la rue des Clarisses, et face à la  
rue Bertholet. Elles seront exposées séparément et ensuite  
ensemble, aux conditions que l'on peut voir en ladite étude.  
860

**VENTE DE FOIN.**

**JEUDI 21 JUIN 1858, à 5 heures de relevée,** le notaire  
**LAMBINON VENDRA,** au plus offrant, les **FOIN** et **RE-**  
**GAIN** croissant sur cinquante-sept verges grandes de prés,  
en sept pièces, située en Droixhe, commune de Grivegnée et  
Sur-le-Doz, lez Liège.  
La vente aura lieu sur le terrain et l'on se réunira en la  
demeure de M. Philippe-Joseph **SIMONIS,** sise rue Sous-  
l'Eau, au faubourg d'Amersœur, n° 20, à Liège.

**LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU SÉMINAIRE DE LIÈGE,**  
Procédera le 25 courant à 10 heures du matin, au bureau  
de ses séances cloîtres St-Paul à Liège, par soumission  
cachetée et ensuite au rabais, à

**L'ADJUDICATION DES TRAVAUX**

**EN**

**MENUISERIE**

**ET**

**PLAFONNAGE**

**A FAIRE**

**A L'ÉTABLISSEMENT DE SAINT ROCH,**  
**COMMUNE DE FERRIÈRES.**

S'adresser au bureau de la recette pour voir les charges et  
conditions. 874

**ADJUDICATION DÉFINITIVE.**

**L'ANCIENNE SEIGNEURIE**  
**DE GRAINCHAMPS,**  
**au canton de Laroche**

Se composant d'un **DOMAINE DE 259 HECTARES** en  
un ensemble, et qui se trouve situé dans le Luxembourg, à  
proximité de la grande route et des villes de Marche, Saint-  
Hubert, Laroche et Bastogne, annoncée précédemment,  
**SERA ADJUGÉE DÉFINITIVEMENT le DEUX JUILLET**  
**1858, à midi précis,** au domicile de M<sup>e</sup> **PETITHAN,** notaire,  
en son étude à Marche.

Le sol de cette propriété, qui est d'une nature excellente,  
offre des grands avantages d'amélioration et un revenu net de  
plus de six mille francs.

S'adresser, pour obtenir des renseignements, au susdit no-  
taire ou bien à M. **JACQUIN,** à Grainchamps, propriétaire  
de ce domaine. 878

**LIBRAIRIE GÉNÉRALE**

**DE**

**A. LEROUX ET COMP.,**

**14, RUE DE LA RÉGENCE, A LIÈGE,**

**MÊME MAISON A MONS, BRUXELLES, GAND.**

Richard, études sur l'art d'extraire immédiatement le fer de ses mi-  
néraux, sans convertir le métal en fonte. 1 v. in-4° et atlas in-fol. 50  
Navier, Résumé des leçons données à l'école des ponts et chaussées  
sur la mécanique, 1<sup>re</sup> partie, 1855, 1 v. 8°. 9  
Id. idem. 2<sup>e</sup> partie, 1858, 1 v. 8°. 9  
Bidaut, de la Houille et de son exploitation en Belgique, 1 v. in-4°. 12  
(avec une belle carte)  
Carte du bassin houiller de toute la Belgique, in-fol. 5  
Morin, Nouvelles expériences sur l'adhérence des pierres et des bri-  
ques faites à Metz en 1854, 1 v. in-4°, 1858, avec  
Janvier, Nouveau traité des Machines à vapeur, 1 v. in-18, 1858, avec  
planches, 4 frs.  
Émy, Traité de l'art de la Charpenterie, tome 1<sup>er</sup>, avec un atlas de  
39 planches, 1858. 56  
Bousmaud, Essai général de Fortification et d'attaque et défense des  
places, nouvelle édition 1858, avec un atlas de 62 planches et 4 vol. in-  
8°. 40 frs.  
Atlas du mineur et du métallurgiste ou recueil de dessins lithogra-  
phiés relatifs à l'exploitation des mines et aux opérations métallurgiques,  
in-folio 25 planches, 16 fr.  
Varet, Recueil des lois et réglemens sur les brevets d'invention, en  
vigueur en Belgique, 1 v. 8°, 1858. 6 fr.  
Delebecque, Traité complet sur la législation des mines, minières et  
carrières en Belgique et en France, 2 v. 8°, Leroux, 1858. (Cet ouvrage  
est terminé.) 45 fr.  
Rondelet, Traité théorique et pratique de l'art de bâtir, 5 v. in-4° et  
un bel atlas, in-f°, nouvelle édition. 125 fr.  
Morin, Aide-mémoire de mécanique pratique, 1 v. in-18, 1858, 4 fr.  
Études des gîtes minéraux publiées par les soins de l'administration  
des mines, 1 v. in-4° et un bel atlas in-f°, 25 fr.  
Œuvres complètes de lord Byron, avec de très-belles gravures, tra-  
duction d'Amédée Pichot, 1 v. 8°, Furne, 1858. 15 fr.  
**NOTA.** — Je suis acquéreur du fonds et de la clientèle de M. Beaufays,  
s'adresser chez moi pour toutes les suites de souscriptions.  
Je prie Messieurs les amateurs d'ouvrages scientifiques et de beaux  
livres de venir visiter mon établissement, ils y trouveront un assorti-  
ment des plus complets.  
J'écris à Paris tous les mardis et vendredis. Je pourrais donc procurer  
promptement les ouvrages dont on aurait besoin et que je n'aurais pas  
en magasin. Les ouvrages imprimés en Belgique, seront aussi procurés  
avec célérité.

**La CRÉOSOTE BILLARD contre les**  
**MAUX DE DENTS,**

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive, et guérit  
la carie des dents gâtées. ON GARANTIT QU'ELLE S'EMPLOIE SANS  
LE MOINDRE DANGER. 2 francs le flacon avec l'instruction. —  
Pharmaciens dépositaires : Froidbise, rue Pont-d'Île, 851,  
à Liège; Etienne, à Verviers; Tournaye, à Spa; Garot, à  
Herve.

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — AVIS.**

Le sieur **JJ. Renders,** demande l'autorisation de faire  
construire un four à pain, dans la cour de la maison n° 145  
rue Basse Wez.

On peut former opposition dans la quinzaine en s'adres-  
sant par écrit à l'administration.

Liège, 11 juin 1858.

Le président, **F. PIERCOT.**

**BOURSES.**

**PARIS, LE 15 JUIN.**

Trois p. c. . . . .	80 10	Actions réunies. . . . .	—
Quatre p. c. . . . .	102 50	Différée ancienne. . . . .	—
Cinq p. c. . . . .	110 70	Dito nouv. s. int. . . . .	—
Act. de la Banque. 2780		Dette active. . . . .	22 1/8
Obl. de vil. de Par. 1182 50		Id. passive. . . . .	4 5/4
Emprunt belge. . . . .	—	Emp. rom. . . . .	101 1/2
Société Générale. . . . .	—	Rente de Naples. . . . .	—
Banque de Belgiq. . . . .	—	Empr. portugais. . . . .	—
Mutualité. . . . .	—	Miguéliste. . . . .	—

**LONDRES, LE 14 JUIN.**

5 % consolidés. . . . .	95	Différées. . . . .	8 1/2
BELGE 1852, c. d. 105 5/4		Passives. . . . .	4 7/8
HOL. Dette active. 55		RUSSIE. . . . .	—
PORTUG. 5 p. c. 56 1/2		BRESIL. . . . .	79 1/2
Id. 5 p. c. 24 1/2		MEXICAINS 5 p. c. . . . .	26 1/2
Esp. Emp. 1854. . . . .	21 7/8		

**AMSTERDAM, LE 15 JUIN.**

HOLL. Dette activ. 101 5/16		Certific. à Amsterd. . . . .	97 1/4
Dito 2 1/2. . . . .	54 9/16	POLOGNE. L. fl. 500 . . . . .	158
Différée. . . . .	—	Pr. L. de Rd. 50 . . . . .	—
Billet de change. 25 1/4		ESPAGNE. E. Ard. . . . .	21 1/8
Obl. synd. d'am . . . . .	95	Dito grad. . . . .	—
» 5 1/2. . . . .	75 5/8	Dette diff. anc. . . . .	6
S. de C. des P.-B. 181 1/2		» nouv. . . . .	—
» nouvelle. . . . .	—	» passive. . . . .	—
RUSSIE. Hope et Co 104 1/2		AUTR. Métall. 5. . . . .	—
» 1829, 5. . . . .	104 1/2	BRES. Obl. à Lond. . . . .	79 5/4
Inscr. au gr. livre . . . . .	—		

**ANVERS, LE 16 JUIN.**

ANVERS. Det. act. 104 1/2		A) PRUSSE. Em. à Berl. . . . .	114 1/4	P
» Det. diff. 48 1/4		A) NAPLES. Cert. Fal. . . . .	95 1/8	A
Empr. de 48 mill. 101 5/4		P) ET. ROM. Lev. 1852. . . . .	101 5/4	P
Id. de 50 mill. 92 1/4		P) Cert. à A. 1854. . . . .	101	
HOLL. Dette. activ. 54				
Rente rembours. . . . .	—			

**CHANGES.**

AUTRICHE. Métall. 106 1/2	P	Amsterd. C. jours. . . . .	5/8 % p.
Lots de fl. 100. . . . .	511	Id. 5 mois. . . . .	—
» fl. 250. . . . .	452	Rotterdam. C. jours. . . . .	5/8 % p.
» fl. 500. . . . .	755	Id. 5 mois. . . . .	—
POLOG. Lots fl. 500. 115 5/4		Paris. C. jours. . . . .	1/4 av.
» » fl. 500. 157 1/2		Id. 5 mois. . . . .	7/8 oio p.
BRES. Em. L. 1854. 79 5/4		A) Londres. C. jours. . . . .	40/4 1/2
ESPAGNE. Ardoim. 21 1/8		Id. 2 mois. . . . .	40/2
Dette passiv. 1854. . . . .	—	Id. 3 mois. . . . .	55 7/8
» Différée. . . . .	6	Id. 5 mois. . . . .	55 1/2
DANEMARC. E. Not. 95 1/2		A) Francfort. C. jours . . . . .	—
Dito à L. . . . .	74 5/8	A) Id. 5 mois. . . . .	—
		A) Bruxelles et Gand. . . . .	1/8

**RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 16 JUIN**

On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour, l'Actif espagnol  
ouvert 21 20 7/8 le 18 et reste 21 cours au comptant.  
Primes fin courant 21 5/8 oio dont 1/4 oio cours.  
Paris vient 18 oio en baisse et Londres 1/8 oio en hausse.  
Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, 118 5/4 cours.  
Actions de la Banque de l'Industrie ouvert 108 1/4 1/2 1/4 et reste 108  
oio argent après l'émission.  
Actions du chemin de fer Sambre et Meuse 95 argent.

**BRUXELLES, LE 16 JUIN.**

Dette active 2 1/2 54 5/8		P) Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. 101 1/4 et A		A) Tapis. . . . .	—
Fin courant. . . . .	101 1/4 et A	A) Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 mill. . . . .	92	Mutualité. . . . .	118
Fin courant. . . . .	92	S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). 96		P) Moncaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. 825		A) Act. Réunies. . . . .	—
Emp. de Paris. . . . .	1750	A) Borinage. . . . .	—
S. de Comm. de c. 149		A) Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	141	A) Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	112	A) Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. . . . .	—	Luxembourg. . . . .	—
Banque Foncière. . . . .	—	Civile. . . . .	—
Idem. . . . .	—	Herve. . . . .	—
Fleuu. . . . .	—	Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Hornu. . . . .	445	P) Ch. de B., M. et B. . . . .	121
Scllessin. . . . .	155	P) Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	128 1/2	A) Holl. Dette active. . . . .	54
Levant du Fleuu. . . . .	—	Losrenten inscr. . . . .	100
Ougrée. . . . .	—	A) Autriche. Métall. . . . .	106 1/4
Sars-Longscham. 174 1/2		A) Naples. C. Falcom. . . . .	95 5/4
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardoim. . . . .	21
Vennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	—
Chatelneau. . . . .	—	Idem de 1855. . . . .	—
Verreries. . . . .	—	Passives. . . . .	—
Betteraves. . . . .	—	BRESIL. E. de Roth. . . . .	70 5/4
Verrerie de Charl. . . . .	—	Rome. E. de 1854. . . . .	101 1/2
L'Espérance. . . . .	—		

**VIENNE, LE 7 JUIN.**

Métalliques, 107 5/16.—Actions de la Banque, 1456.

**PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 16 JUIN.**

Le koff hanovrien Nr. Anna, v. d'Emden, ch. d'avoine et froment.	
» » Margareth, id. ch. d'orge et froment.	
» » Gute Hoffnung, v. de Carolinensiel, ch. d'avoine.	
» » oldemb. id. id.	
» » Broederlyke Liefde, v. de Hoexsiel, id.	

**PLACE D'ANVERS, LE 15 JUIN.**

Café. — Il s'est traité aujourd'hui environ 500 balles Brésil à 25 1/2,  
et 100 balles St-Domingue belle qualité à 29 1/4.  
Le marché n'a présenté aucun mouvement remarquable dans les au-  
tres articles.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.